

ASSEMBLEE NATIONALE

13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 236

présenté par
M. Hamel

ARTICLE 5 *quater*

Dans l'alinéa 8 de cet article, après les mots :

« aux opérations »,

insérer les mots :

« de location-accession ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.